

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ENVIRONNEMENT

ZONE NATURA 2000 - Révision et l'animation du DOCOB du site FR9400583 « Forêt de l'Ospédale » - Demande de subvention - Plan de financement.

Le Maire, sur proposition de la 6^{ème} Adjointe déléguée à la Gestion des espaces naturels et biodiversité communale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le 02 juillet 2025 a eu lieu le COPIL du site Natura 2000 FR9400583 « Forêt de l'Ospédale ». Au cours de ce COPIL, il a été acté les décisions suivantes pour le site de la forêt de l'Ospédale :

- Présidence assurée par la commune de Portivechju ;
- Animation et révision du DOCOB ;
- La commune de Portivechju sera structure porteuse de l'animation.

Concernant le DOCOB actuellement en vigueur (2015), il convient de le réviser afin d'y intégrer les nouvelles connaissances scientifiques ainsi que les problématiques environnementales récentes propres au site.

En ce sens la Commune souhaite candidater à l'appel à projet 73.13 - Elaboration, révision et animation des DOCOB - Natura 2000 du fond FEADER porté par l'ODARC.

La part maximale de subvention attribuée par cet appel à projet est de 80 % du montant HT de l'opération.

Il est à noter que le montant de l'opération d'animation et de révision du site de la forêt de l'Ospédale s'élève à 69 500,00 € HT soit 83 400,00 € TTC.

Il en découle le plan de financement suivant :

DESIGNATION	Taux	Montants
Dépenses globale HT		69 500,00 €
FEADER (ODARC) HT	80,00 %	55 600,00 €
Total des aides	80,00 %	55 600,00 €
Reste part communale HT	20,00 %	13 900,00 €
Rappel total TVA		13 900,00 €
Part communale TTC		27 800,00 €
Dépense globale TTC		83 400,00€

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les directives européennes « Habitats, Faune, Flore » n° 92/43/CEE du 21 mai 1992,

Vu l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 Forêt de l'Ospédale,

Vu le Comité de pilotage du 02 juillet 2025,

Vu l'Appel à Projets FEADER 73.13-NAT1 « Elaboration, révision et animation des DOCOB - Natura 2000 », approuvé par arrêté n° 25/273 du Conseil Exécutif de Corse du 27 mai 2025,

- d'approuver la candidature de la Commune à l'appel à projet 73.13 - Elaboration, révision et animation des DOCOB - Natura 2000 du fond FEADER porté par l'ODARC.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, comprenant des aides publiques d'un montant total de 55 600,00 €, soit 80,00 % des dépenses éligibles HT et réservant une part communale de 13 900,00 € HT, soit 27 800,00 € TTC, comme suit :

DESIGNATION	Taux	Montants
Dépenses globale HT		69 500,00 €
FEADER (ODARC) HT	80,00 %	55 600,00 €
Total des aides	80,00 %	55 600,00 €
Reste part communale HT	20,00 %	13 900,00 €
Rappel total TVA		13 900,00 €
Part communale TTC		27 800,00 €
Dépense globale TTC		83 400,00€

Les montants sont présentés hors taxes, conformément aux dispositions du Règlement (CE) n° 1698/2005 (article 71.3).

- d'autoriser le Maire à déposer auprès de l'ODARC le dossier de demande de subvention FEADER au titre de l'Appel à Projets 73.13-NAT1 et à procéder à toutes les démarches, actes et formalités nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'opération, y compris les éventuels avenants.